



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019
19 heures 00

GF/RS

N° 002492

Grands Projets et
Cofinancements -
Création d'un parking
relais intermodal
Georges Santoni -
Subvention Contrat
de ruralité 2020.

Affiché le :

Le mardi 17 décembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Faisant suite à la délibération n°2374 du 31 janvier 2019, l'assemblée a validé la création d'un parking intermodal Georges Santoni et son plan de financement.

Or, l'État a souhaité que la commune reporte la demande de subvention sur les crédits 2020 du contrat de ruralité afin de pouvoir répartir équitablement l'enveloppe budgétaire 2019 dédié au territoire de la communauté des communes du pays d'Apt Luberon. De ce fait, les travaux d'aménagement ont été repoussés au 1^{er} trimestre 2020.

Pour rappel la ville d'Apt souhaite créer un parking relais intermodal. Le parking Santoni permettra des aménagements au profit des piétons et cyclistes. Cet espace est mitoyen de l'eurovéloroute W8 du Calavon.

Le parking relais « Santoni » situé au Nord-Ouest de la commune accueillera:

- une zone de covoiturage : un emplacement sera dédié au covoiturage avec une signalétique spécifique. Un plan global des sites de covoiturage sera, à terme, mis à disposition du public.
- Un parking vélo avec abri et une borne électrique en lien avec le plan vélo que la ville va mettre en place. Les touristes (ou les habitants des alentours) pourront déposer leur vélo sur cet espace et se rendre ensuite à pied au centre-ville.

- Création d'une aire de pique-nique avec un aménagement de containers enterrés favorisant le tri des déchets. Cet aménagement de tri sera autant utile pour les habitants que pour les cyclistes voulant faire une pause (accès véloroute).

Actuellement, cette parcelle engravillonnée sert de parking officieux sans pour autant bénéficier d'un aménagement structurant. Elle borde la piste cyclable, qualifiée en cet endroit de zone de rencontre, sans toutefois que la circulation y soit organisée de manière efficiente.

Le projet visera à optimiser l'espace en offrant aux usagers une aire de covoiturage conséquente accessible à pied ou en vélo. Une aire de pique-nique et d'attente sera aménagée. L'ensemble sera agrémenté d'un espace vert conçu sur la base d'une végétalisation respectueuse des contraintes locales (faible besoin en eau, essences Régionales ...).

Pour information, la région SUD a confirmé sa participation à hauteur de 36 000 €

A ce titre, Madame le maire propose de solliciter l'État dans le cadre du dispositif Contrat de ruralité à hauteur de 98 960 € sur une base finançable de 197 920,24 €

Soit un plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
travaux	176 604,00 €	ETAT	98 960,00 €	50%
frais d'études	14 316,24 €	REGION SUD	36 000,00 €	18%
abris bus	7 000,00 €			
		Ville d'Apt	62 960,24 €	32%

Total HT	197 920,24 €	Total HT	197 920,24 €
Total TTC	237 504,29 €	Total TTC	237 504,29 €

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de création d'un parking intermodal Georges Santoni,

SOLLICITE auprès de l'État un financement à hauteur de 98 960 €

AUTORISE Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI